

# Les Echos de Rome

Comité sur la sécurité alimentaire mondiale, 15-20 octobre 2012

20 octobre 2012

## Conclusions de la Commission Agriculture & alimentation sur la 39ème session du Comité sur la sécurité alimentaire

**La 39ème session du CSA s'est finalisée le samedi 20 octobre, après une semaine de débats riches et divers autour des enjeux se posant aujourd'hui pour la sécurité alimentaire mondiale.**

### Rappels

Le Comité sur la sécurité alimentaire (CSA) est le principal forum international d'expertise, d'échanges d'expériences, de débats, de coordination et de suivi en matière de politiques relatives à la sécurité alimentaire.

En 2009, le CSA a été soumis à un processus de réforme pour accroître son efficacité. Il s'est notamment doté d'un comité d'experts indépendants (Panel d'Experts de Haut Niveau - HLPE) et d'un mécanisme formel de représentation de la société civile (« Mécanisme de la Société Civile » - MSC). Celle-ci participe ainsi à l'ensemble des négociations, au même titre que les Etats membres.<sup>1</sup>

En permettant d'aborder les enjeux clés de la sécurité alimentaire sous l'angle des droits humains fondamentaux et du droit à l'alimentation, le CSA doit constituer le lieu de cohérence et de convergence des décisions politiques au niveau mondial.

Pendant, tout comme l'année dernière, avec l'ombre pesante du G20 sur les discussions autour de la volatilité des prix agricoles,<sup>2</sup> la concurrence entre les différents espaces internationaux traitant des questions liées à la sécurité alimentaire et la nutrition a fortement été ressentie.

Alors que le CSA devrait constituer le lieu de rassemblement de ces différents travaux (G8, G20, OMC, Convention Climat des Nations Unies), sa légitimité a été remise en question à plusieurs reprises par certains pays (notamment les Etats-Unis, l'Australie, le Canada et l'Argentine, pour des raisons variées).

Dans le contexte d'une hausse importante des prix alimentaires depuis cet été, laissant présager une nouvelle crise alimentaire mondiale, il est pourtant de la responsabilité des Etats de soutenir le CSA et les travaux qui y sont menés afin d'assurer une gouvernance efficace.

<sup>1</sup> La société civile ainsi que le secteur privé et les organisations internationales participent aux discussions et négociations mais n'ont pas le droit de vote.  
<sup>2</sup> Lire les Echos de Rome 2011.

### Le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

*Le Cadre Stratégique Mondial (CSM) du CSA a été adopté à Rome le 17 octobre 2012, après plusieurs mois de négociations difficiles. Le CSM est un cadre global visant à coordonner et assurer la cohérence des décisions politiques mondiales sur les questions agricoles et alimentaires. À condition qu'il soit mis en œuvre de manière efficace, il peut contribuer à favoriser une gouvernance mondiale plus aboutie sur ces questions. Il a été adopté après une discussion dynamique et inclusive, et ce malgré la tentative de certains Etats de rouvrir la discussion sur certaines parties déjà approuvées.*

*Ce document, auquel les organisations de la société civile ont pu contribuer\*, place en son cœur le droit à l'alimentation et reconnaît que, pour atteindre la sécurité alimentaire, les petits producteurs, les artisans pêcheurs, les éleveurs (y compris les transhumants), les femmes, et les populations indigènes ont un rôle central.*

*Le potentiel de l'agroécologie a été également souligné dans le CSM. En effet, des systèmes alimentaires plus durables, opérationnels à petite échelle, sont déterminants, alors que les impératifs du changement climatique nous amènent à réduire les émissions issues des pratiques agricoles et à rendre la production alimentaire plus résistante aux variations climatiques.*

*Principal bémol à souligner aujourd'hui est l'absence d'une référence à la souveraineté alimentaire, alors même que les organisations de la société civile soutiennent que ce concept devrait orienter l'ensemble des politiques de sécurité alimentaire ; en effet, il place les populations au cœur des orientations et décisions politiques afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins et à leur réalité. Les organisations de la société civile seront vigilantes à ce que cette question soit remise sur la table des négociations et traitée au sein du CSA.*

*Ce cadre doit désormais être mis en œuvre, et les mécanismes rendant les Etats, les institutions intergouvernementales et le secteur privé redevables de leurs actions doivent être renforcés. C'est un outil déterminant pour faire progresser le droit à l'alimentation à tous les niveaux, local, national et international.*

\* Voir la position des organisations de la société civile membres du Mécanisme de la Société Civile sur l'adoption du Cadre

## Vers des investissements plus responsables dans l'agriculture

Le lancement du processus d'élaboration des principes destinés à promouvoir des investissements responsables dans le secteur de l'agriculture a été un moment clé de cette 39<sup>ème</sup> session. Ce travail mené au sein du CSA a été entamé peu de temps après la validation des Directives Volontaires sur le foncier (mai 2012), avec le souci de garantir la cohérence et la complémentarité entre ces deux cadres de référence. Une fois le mandat validé,<sup>3</sup> le processus de consultation a été officiellement lancé. Les principes seront soumis pour approbation par le CSA en octobre 2014.

Malgré des réticences quant à leur niveau d'ambition (principes volontaires et non contraignants), le lancement de processus piloté par le CSA est une avancée majeure, puisqu'il permet de mettre en débat un sujet auparavant travaillé au sein des organisations internationales. Il permettra ainsi d'établir un dialogue entre les différentes parties prenantes.

De plus, la définition des principes émanant d'une consultation large et inclusive devrait permettre d'assurer une plus large adhésion à ce travail sur les principes. Toutefois, la participation de la société civile à ce processus reste un enjeu majeur, d'autant plus face à la force du lobby du secteur privé sur cette thématique. Une attention particulière doit être portée aux consultations internes au sein de la société civile et à la prise en compte des questions clés notamment sur les investissements permettant de renforcer les agricultures familiales.



Photos: ©FAO/Giulio Napolitano - Agriculteurs au Burundi.

## La lutte contre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées

A ce sujet, la principale décision prise lors de la 39<sup>ème</sup> session du CSA concerne le lancement d'un processus d'élaboration d'un « Programme d'action » devant orienter les réponses pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les contextes de crise prolongée.

Ce processus se veut consultatif et ouvert à toutes les parties prenantes concernées. Mais les modalités de travail n'ont pas été précisées, y compris sur le calendrier prévu et la participation de la société civile.

Plusieurs questions clés ont été soulevées et devront être prises en compte dans le programme d'action :

i) la nécessité d'intégrer la réflexion sur les crises récurrentes tout en prenant en compte la spécificité des réponses à apporter;

ii) l'importance de développer la résilience à long terme et de traiter les causes structurelles des crises et

iii) le rôle crucial des mécanismes de financement flexibles et adaptés aux besoins spécifiques à ce type de contexte.

## Agriculture et changement climatique

Le rapport préparé par le HLPE a suscité de vives discussions, certains pays remettant en cause la légitimité du CSA à traiter des questions liées aux changements climatiques.

Après d'âpres négociations, un consensus a été trouvé sur un certain nombre de questions, permettant ainsi de renforcer le rôle du Comité à assurer la légitimité et la coordination de toutes les politiques relatives à la sécurité alimentaire.

La déclaration finale fait référence à l'importance des actions d'adaptation aux changements climatiques, en particulier pour les petits producteurs à travers notamment l'augmentation des investissements (publics et privés), le renforcement des capacités nationales et locales, une meilleure anticipation et évaluation des risques et l'élaboration des politiques de sécurité alimentaire visant à lutter contre le changement climatique.

L'intégration des objectifs de sécurité alimentaire dans les travaux du CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) est cependant insuffisamment prise en compte, même si cette question figure dans le texte des décisions.

## Protection sociale

Le débat sur la sécurité alimentaire et la protection sociale s'est appuyé sur le rapport produit par le HLPE.<sup>4</sup> Lors de la plénière, le débat sur la protection sociale s'est avéré plus consensuel que celui sur le changement climatique, car il n'y a pas de concurrence avec d'autres fora internationaux. Le G20, en 2011, avait d'ailleurs également mis en avant le concept de « socles de protection sociale ».<sup>5</sup>

Le rapport a été bien accueilli. Les organisations de la société civile ont insisté sur l'approche basée sur les droits humains, l'accès à la protection sociale devant être considéré comme un droit fondamental. Elles ont demandé une référence explicite à l'allaitement maternel (notamment en lien avec la résolution 65-5 de l'Assemblée Mondiale de la Santé, OMS 2012).

<sup>3</sup> Lors de la séance du 18 octobre, les principaux éléments du mandat du processus de consultation ont été validés : la portée, les objectifs et la structure des principes ainsi que le format des consultations.

<sup>4</sup> Ce rapport montre l'impact important que peuvent avoir des mécanismes de protection sociale pour réduire la faim et l'insécurité alimentaire dans les pays et régions les plus affectés. Il propose une série de recommandations politiques pour les pays en développement, visant à mettre en place des politiques nationales ambitieuses de protection sociale permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

<sup>5</sup> Voir le rapport du Bureau International du Travail pour le G20, réalisé en collaboration avec l'OCDE.

Un autre point est celui de la participation des personnes concernées et des organisations de la société civile à toutes les étapes de la conception à l'évaluation des politiques nationales de protection sociale.

Les politiques de protection sociale doivent prendre en considération les systèmes alimentaires nationaux et locaux et s'y adapter, notamment en soutenant les petits producteurs, en assurant l'équité et la justice sociale avec une attention particulière sur la situation des femmes et en constituant des emplois décents. Les systèmes de protection sociale doivent également permettre de faire face aux chocs conjoncturels (comme les hausses de prix alimentaires) et être mis à l'échelle en temps de crise.

Enfin, la question des moyens financiers consacrés à la protection sociale a été abordée, notamment dans le contexte de crise économique et financière mondiale et la restriction des recettes fiscales nationales. Cela fait plusieurs décennies que les déclarations de principe en faveur de la protection sociale se succèdent sans mener à de vrais changements dans la pratique des Etats.

La proposition conjointe des rapporteurs spéciaux des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation et pour l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, d'un « Fonds mondial pour la protection sociale »<sup>6</sup> visant à créer une solidarité internationale entre les pays riches et pays en développement a été soutenue par les organisations de la société civile.

## Pour un meilleur suivi de l'efficacité du CSA réformé

Le suivi de la mise en œuvre des décisions prises au sein du CSA depuis sa réforme en 2009 est un sujet d'attention pour les organisations de la société civile comme pour certains Etats.

6 Voir le communiqué de presse du rapporteur spécial des NU pour le droit à l'alimentation et le papier de position.

Compte tenu des engagements pris par les Etats, ils sont redevables des décisions prises et doivent s'assurer que leur mise en œuvre soit effective au niveau national.

La question des Directives Volontaires sur le foncier est particulièrement cruciale : comment assurer la mise en œuvre de ce texte, le plus emblématique du CSA depuis sa réforme en 2009 ? Certes, il ne s'agit pas d'un texte contraignant mais il est nécessaire de soutenir les pays qui le souhaitent à intégrer dans leur droit national les Directives afin de garantir le respect des droits humains, par tous les acteurs, sur l'utilisation et le contrôle des terres, des pêches et des forêts.

D'autres sujets méritent également un suivi rapproché, au-delà des engagements politiques de principe de chaque Etat une fois par an : il s'agit notamment des recommandations sur la volatilité des prix et les réserves alimentaires, adoptées en 2011. Ce sera également le cas des recommandations sur le changement climatique et sur la protection sociale. Le système ne peut se limiter à des indicateurs quantitatifs et une vraie réflexion sur l'évolution des mises en œuvre doit être menée au CSA.

Le CSA a mis en place un groupe de travail « à composition non limitée » sur le sujet, dont la France assure le secrétariat.

C'est un thème qu'il est important de suivre de près pour assurer que les décisions du CSA, la principale plate-forme intergouvernementale et internationale sur les questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition depuis sa réforme en 2009, ne reste pas lettre morte dans une accumulation de déclarations au niveau mondial, mais fassent effectivement la différence, concrètement, dans chacun des Etats membres, pour ceux qui sont les premiers concernés : les personnes confrontées à la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la **Commission Agriculture et Alimentation (C2A)** regroupe les ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : 4D, aGter, Artisans du Monde, AVSF, l'AITEC, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIDR, CRID, Gret, IRAM, MFR, Oxfam France, Peuples Solidaires en association avec ActionAid, Secours Catholique, Secours Islamique.

L'objectif de la commission consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, et faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la Commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED), et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette note a été rédigée par Etienne du Vachat



, Maureen Jorand



et Vanessa Alby Flores



Les Echos de Rome sont réalisés avec le soutien de l'AFD.

Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

